

Index de l'égalité professionnelle femmes / hommes 2022



INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES - HOMMES

LA MÉTHODOLOGIE

Pourquoi ?

Dans le but de mesurer l'efficacité des politiques menées par une entreprise en matière d'égalité professionnelle, la « loi avenir professionnel » (loi n°2018-771) les incite à calculer et publier chaque année en France les résultats de **l'index égalité hommes / femmes**.

Cet index prend en compte plusieurs **critères calculés sur un total de 100 points** :

- ① **L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes :**
calculé sur **40 points**, par tranche d'âge et par niveau de classification des conventions collectives applicables ;
- ② **L'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes :**
calculé sur **35 points**, par échelon hiérarchique conformément à la convention collective des assurances ;
- ③ **Pourcentage de salariées revenues de congé maternité et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour :**
calculé sur **15 points**.
- ④ **Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations :**
calculé sur **10 points**, il s'agit de la répartition des salaires par sexe parmi les salariés ayant perçu les plus 10 plus hautes rémunérations.

INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES – HOMMES
LES RÉSULTATS 2022 D'ARCHITAS FRANCE



INDICATEUR	POINTS OBTENUS
1. Ecart de rémunération	37
2. Ecart de taux d'augmentations	35
3. Congé maternité	15
4. 10 plus hautes rémunérations	5

“ Un résultat reflétant la volonté d'Architas France d'agir au quotidien en faveur de l'égalité professionnelle et de construire pour ses collaboratrices et collaborateurs, un environnement de travail basé sur une culture de la diversité et de l'inclusion. ”



Matthieu André
 Chief Executive Officer